



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 JUILLET 2022

DELIBERATION N° 2022/041

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze
dans le cadre du Plan « Ambitions Santé Corrèze »
du Département pour la réalisation d'une Maison Médicale

DATE DE CONVOCATION
28 juin 2022

L'an deux mille vingt et deux,
Le cinq juillet à vingt heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAU.

**DATE D'AFFICHAGE
DU COMPTE RENDU**
11 juillet 2022

Etaient présents : Philippe VIDAU, Maire
Mesdames et Messieurs les Adjoints :
Lucette TRALEGLISE - Annie PASCAREL - Michel DONZEAU - Helga REMY - Jean-
Pierre LABORIE.
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Marie-Christine VERGNE, Robert DALLES, Philippe SANTIN, Marc ROULET, Jean-
François BORDAS, Pierre Jean VIALLE, Sophie CHEVREUX, Christelle CHATAURET,
Karine DESCHAMPS, William POUMEAU, Denis VEYSSIERE, Sylvie DE CARVALHO-
PEYROUT, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 26

Absents excusés :
Dorian POUMEAUD donne pouvoir à Michel DONZEAU
Johanna GERAUD donne pouvoir à Sophie CHEVREUX
Gisèle PERIER-BRIENCHON donne pouvoir à Jean-François BORDAS
Monique MANIERE donne pouvoir à Robert DALLES
Christophe BELLINA donne pouvoir à Helga REMY
Gilbert JAUGEAS donne pouvoir à Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT

forment la majorité des membres en exercice.
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Marie-Christine VERGNE a été élue secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle les points suivants :

- Que la commune investît de manière continue sur son offre d'équipements et services.
- Qu'elle a engagé une réflexion sur la santé et le bien-être, une priorité des élus. En effet dans ses objectifs, l'équipe municipale a sélectionné en premier lieu la santé et le bien être consciente que c'est une priorité pour tous, et d'autant plus en cette période de pandémie.
- Que la municipalité souhaite anticiper le départ à la retraite de plusieurs médecins. C'est pourquoi le sujet d'une Maison Médicale est au cœur de la question de la municipalité, véritable projet de territoire pour le bassin de vie d'Objat. L'objectif est de garantir aux administrés la présence de généralistes sur la commune.
- Que la Municipalité prévoit ainsi de faciliter le regroupement de médecins, infirmiers, autres et aussi l'arrivée de nouveaux médecins généralistes dans le cadre de cette future Maison Médicale. Elle devra proposer des locaux adaptés et fonctionnels pour l'accueil de médecins et de spécialistes. Elle devra aussi favoriser les connexions, les échanges, et une meilleure collaboration entre les professionnels pour améliorer l'accompagnement des patients. Enfin, elle devra faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou malades et développer la prévention et la promotion de la santé.
- Que le Conseil Municipal a délibéré le 10 mars 2021 pour l'acquisition par la Commune d'un ensemble immobilier situé 7 rue Jean Lagarde nécessaire à la réalisation de ce projet.

- Que la Commune d'Objat a décidé d'assurer la Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation et la construction d'une Maison Médicale dont l'estimation de l'opération (études, maitrise d'œuvre, travaux) a été évaluée à 550 000 € HT.
- Que la commune sollicite une subvention dans le cadre du Plan « Ambitions Santé Corrèze » auprès du Conseil Départemental de la Corrèze s'élevant à 100 000 € dans le cadre du projet de réalisation d'une Maison Médicale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

-**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de la Corrèze l'octroi d'une subvention de 100 000 € dans le cadre du Plan « Ambitions Santé Corrèze » du Département pour financer cette opération de réalisation d'une Maison Médicale.

-**ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant de l'opération (études, maitrise d'œuvre, travaux)	:	550 000 €HT
TVA :		110 000 €
Montant total de la dépense :		660 000 €TTC

Opération de Réalisation d'une Maison Médicale	Plan de financement
Montant de la subvention sollicitée Etat / DETR 2022 Taux DETR 40 % et plafond de l'assiette éligible à la subvention 350 000 €	140 000 €
Montant de la subvention sollicitée auprès de la CABB - FST 2022	30 000 €
Montant de la subvention sollicitée auprès du CD19 Taux de la subvention : 20 % Plafond de subvention : 100 000 € par opération	100 000 €
Autofinancement	280 000 €
Total général (en €HT)	550 000 €

-**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire


Philippe VIDAU

